

**MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JUILLET 2023**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Marc MOMET, Éric TALLIA Jonathan CHARDON, Isabelle DELEGLISE, Romain MALLEVAL, Denis BOUVIER, Sami BAUDIN, Stéphane LEVAVASSEUR.

Absents ayant donné procuration : Marion BERNOLLIN à Denis BOUVIER, Philippe EXCOFFIER à Pascal BAUDIN et Christiane JOET à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 07 Juillet 2023

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES.

Achat d'une parcelle à Messieurs Miclet - Champ Le Roi C 537.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 537 appartenant à Messieurs MICLET, située à Champ le Roi qui jouxte le lotissement de Grange Bernard côté nord.

Cette parcelle permettra de créer un lieu de vie commune au lotissement.

Le montant de l'acquisition s'élève à 15 000 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

II – EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AVANCEMENT DE L'ÉVOLUTION DU PLU - CHANGEMENT DE PROCEDURE ET INTEGRATION DE NOUVEAUX OBJETS.

Monsieur le Maire indique que de nouveaux éléments sont ajoutés aux objets mentionnés lors de la réunion du 12 juin, et notamment

- Règlement :
 - En zone UX, interdire l'habitat, y compris les logements de fonction, pour assurer la pérennité de la zone d'activité et instaurer une hauteur maximale aux constructions, car celle-ci n'est pas réglementée
 - En zone UT, interdire les annexes à usage commercial et de restauration, pour éviter la multiplication des abris en bois destinés à de la petite restauration ou autres commerces

Les précisions sur les extensions et annexes des constructions existantes en zones A et N ne sont pas retenues.

- Zonage :
 - Identification des secteurs concernés par les études du PIZ
 - Reclassement de la zone Aa du Châtelard en zone As

Le contenu du dossier d'évolution du PLU implique une modification de droit commun, c'est-à-dire avec enquête publique, à la place d'une modification simplifiée.

III – MARCHES PUBLIC

Marché : Construction d'un centre de secours.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de construction d'un centre de secours à Valmeinier et qu'un appel d'offres a été lancé.

Après réunion de la Commission d'appel d'offres, il propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT	NATURE	ENTREPRISE	OFFRE HT
1	Terrassement - VRD	Martoïa BTP	60 437.04 €
2	Gros Œuvre	AB Maçonnerie	288 900.00 €
3	Charpente - Couverture - Zinguerie	Spatial Couverture	163 353.36 €
4	Etanchéité	Etanchéité des deux Savoie	4 631.70 €
5	Menuiseries Extérieurs Bois	Savoie Installation Cuisine	29 292.00 €
6	Menuiseries Intérieures	Savoie Installation Cuisine	12 700.00 €
7	Cloisons - Doublages - Plafonds	Entreprise Rocchietti	40 500.00 €
8	Peintures Intérieures et Extérieurs	Eurodeko	20 257.80 €
9	Carrelages - Faiences	Excel Céramique	26 251.00 €
10	Revêtements de sols souples colles	APM	5 200.00 €
11	Serrurerie Métallique	Métallerie Mauriennaise	35 107.51 €
12	Electricité	J Dompnier et Fils	48 713.01 €
13	Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire	Lanaro	158 151.00 €
14	Pylone - Antennes	Delcom	16 497.60 €

Le coût total du marché s'élève à 909 992.02 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

IV – PRIX DES TERRAINS LORS DE L'ACHAT OU LA VENTE DE CEUX-CI PAR LA COMMUNE.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de surseoir à ce point, car l'étude n'est pas finalisée. Il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

V – RAPPORTS SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur l'adjoint aux travaux donne lecture des rapports annuels 2022 relatifs au prix et à la qualité du service de l'eau potable sur le territoire de la commune ainsi qu'à l'assainissement collectif et non collectif.

Ces rapports sont en ligne sur SISPEA (www.services.eaufrance.fr) et consultable en mairie.

Approuvé à l'unanimité.

VI – CONVENTIONS

Marchés publics de fourniture d'électricité : Adhésion à un groupement de commandes - Désignation de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan comme coordonnateur - Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes - Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement.

Cette délibération annule et remplace la délibération 61-06-2023 car le nombre de membres du groupement est 10 au lieu de 9.

Monsieur le Maire rappelle que les contrats en cours pour la fourniture d'électricité arriveront à leurs termes au 31 décembre 2023 pour les anciens tarifs jaunes et verts et au 31 décembre 2024 pour les anciens tarifs bleus.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Maurienne, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Jean-de-Maurienne, la Commune de Saint-Julien-Montdenis, la Commune de Valloire, la Commune de Valmeinier, la Commune de Villargondran et l'Office de Tourisme de Valmeinier, afin de passer des marchés de fourniture d'électricité et de services associés.

Conformément à l'article L 2113-7-al.1 du code de la commande publique, une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- groupement dit d'intégration partielle : la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ; elle est chargée en outre de signer et de notifier l'accord-cadre et ses marchés subséquents, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution ;
- le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution de l'accord-cadre, des marchés subséquents et de leurs avenants éventuels ;
- les frais afférents à la constitution et au fonctionnement de ce groupement seront répartis :
 - Pour un tiers (1/3) : à parts égales entre les dix (10) membres du groupement ;
 - Pour deux tiers (2/3) : en proportion de la consommation électrique exprimée dans le tableau annexe des besoins de chacun des dix (10) membres du groupement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de fourniture d'électricité ;

APPROUVE l'adhésion de la commune de Valmeinier au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;

ACCEPTE que la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan assure la responsabilité de coordonnateur de ce groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;

PRECISE que les crédits correspondants à la fourniture d'électricité seront inscrits au budget ;

DESIGNE Mr Pascal Baudin membre *titulaire* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;

DESIGNE Mme Alexandra Baudin membre *suppléant* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Cette délibération annule et remplace la délibération 61-06-2023.

Approuvé à l'unanimité.

Résorption des points noirs de la desserte forestière structurante PREC - Grande Roche -
Demande de subvention au titre de la mesure 401 du FEADER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

- Résorption de points noirs en forêt,
- Travaux de gestion des eaux,
- Création de route forestière en forêt communale et privée d'Orelle, Saint Michel de Maurienne et Valmeinier, au lieu-dit : Versant du Prec.

Ces travaux peuvent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Maurienne Galibier.

Le montant estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre est : 491 834 €HT.

Plan de financement				
Résorption des points noirs de la desserte forestière structurante Prec - Grande Roche				
Type de travaux	Estimation dépense réelle (€ HT)	Montant éligible	Montant Subvention attendu (80% du plafond)	Autofinancement
Travaux de résorption des points noirs	199 428 €	199 428 €	159 543 €	39 886 €
Création d'une route forestière	156 350 €	20 475 €	16 380 €	139 970 €
Travaux de gestion des eaux	92 810 €	92 810 €	74 248 €	18 562 €
Moe	43 246 €	37 526 €	30 020 €	13 225 €
TOTAL	491 834 €	350 239 €	280 191 €	211 643 €

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage visant à structurer le financement du programme d'investissement et à autoriser la Communauté de Communes Maurienne Galibier à effectuer les travaux sur les parcelles faisant parties du domaine privé de la commune de Valmeinier.

Il indique le plan de financement :

Proposition de répartition financière du projet						
Type de projet	Autofinancement	Nb Contributeur	CCMG	Saint Michel de Maurienne	Valmeinier	Orelle
Point noir n°3	6 060 €	1	- €	- €	- €	6 060 €
Point noir n°4	8 800 €	4	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
Point noir n°5	1 962 €	4	491 €	491 €	491 €	491 €
Point noir n°6	888 €	4	222 €	222 €	222 €	222 €
Point noir n°7	430 €	4	108 €	108 €	108 €	108 €
Point noir n°8	404 €	4	101 €	101 €	101 €	101 €
Point noir n°9	1 952 €	4	488 €	488 €	488 €	488 €
Point noir n°10	854 €	4	214 €	214 €	214 €	214 €
Point noir n°11	1 525 €	4	381 €	381 €	381 €	381 €
Point noir n°12	8 160 €	4	2 040 €	2 040 €	2 040 €	2 040 €
Point noir gestion de l'eau sur le linéaire	8 850 €	4	2 213 €	2 213 €	2 213 €	2 213 €
Création de route forestière (ouvrage pneu)	158 532 €	3	52 844 €	52 844 €	52 844 €	- €
TOTAL TRAVAUX	198 418 €		61 300 €	61 300 €	61 300 €	14 517 €
%	100		31%	31%	31%	7%
Moe	13 225 €		4 086 €	4 086 €	4 086 €	968 €
MONTANT TOTAL DU PROJET	211 643 €		65 386 €	65 386 €	65 386 €	15 484 €

Approuvé à l'unanimité.

VII – COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Conseil d'école : présenté par Isabelle GORIN

L'effectif à la rentrée scolaire prochaine reste stable.

La classe de découverte s'est très bien passée.

Office du Tourisme : présenté par Éric TALLIA

Début de saison satisfaisant.

Vote des tarifs été lors du dernier Codir.

La nouvelle directrice prendra ses fonctions le 1^{er} août.

Recherche d'un maître-nageur pour le mois d'août.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie les équipes de l'Office du Tourisme et l'ensemble du personnel communal pour leur implication dans l'évènement VALMEINIER THROWDOWN CROSSFIT.

Il félicite par ailleurs l'équipe Valmineuse « Les poids lourds » qui l'emporte dans sa catégorie.

Remboursement des frais avancés par Madame Isabelle Gorin – 3^{ème} Adjointe.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture payée par Madame Isabelle GORIN, 3^{ème} Adjointe.

Cette facture concerne l'achat de matériel pour le CCAS.

Le montant s'élève à 29.96 € TTC.

Il convient d'autoriser le remboursement de la somme avancée qui sera prélevé au compte 625.

Approuvé à la majorité des membres présents. (14 pour – 1 abstention)

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Réponse à notre courrier du 25 mai concernant le dispositif de compensation de recettes prévu à l'article 21 de LFR3 pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.